

# CI Com

## ANNONCE DE COTATION

### Changement de standard réglementaire

La bourse suisse SIX Swiss Exchange a donné son accord à la requête de CI Com SA d'être cotée selon le Domestic Standard à compter du 29 novembre 2010.

A partir de cette date, les 365'000 actions au porteur de CI Com SA, dont le siège est à Genève, seront cotées exclusivement selon le Domestic Standard. Le dernier jour de cotation selon le main standard sera le 26 novembre 2010.

Ce changement de standard réglementaire fait suite à l'adoption par CI Com SA des normes comptables Swiss GAAP RPC en lieu et place des normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) dès l'exercice 2010. Ce changement s'appuie sur la Directive concernant la présentation des comptes (DPC, article 6).

Genève, le 29 novembre 2010

Société et siège de l'émetteur	CI Com SA, Genève
Bourse	SIX Swiss Exchange
Catégorie de valeur	Actions au porteur
Monnaie d'échange	CHF
Numéro et symbole de valeur, ISIN	162'581, CIE, CH0001625810
Nombre de titres émis	365'000
Valeur nominale	CHF 20.00 par action
Premier jour de cotation selon le domestic standard	29 novembre 2010
Dernier jour de cotation selon le main standard	26 novembre 2010
Note	Le présent document n'est pas un prospectus d'émission d'actions au sens de l'art. 652a CO.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

CI Com SA  
Michel Réthoret  
Investors relations GSMN  
c/o Sogefco SA  
42, rue du 31-Décembre  
1207 Genève  
Tél. 022 737 40 00  
mr@rafintrust.ch